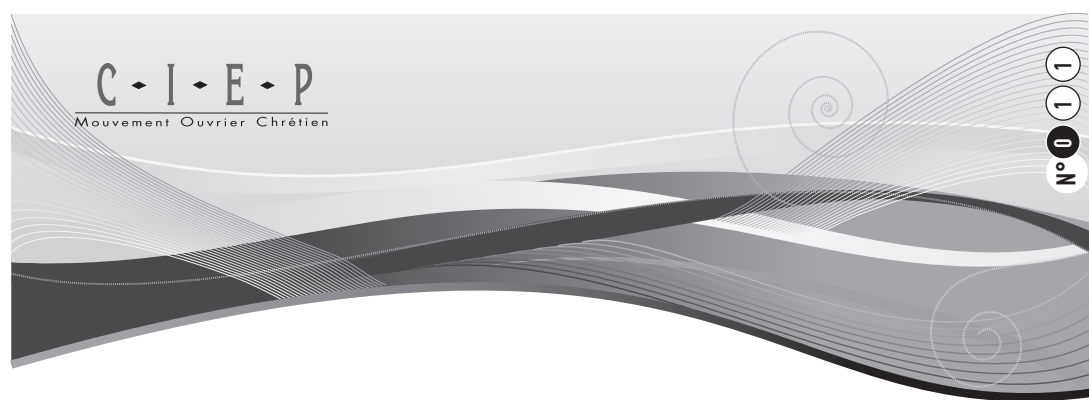


3. Procédures d'inscription

Une fois la procédure d'admission réalisée et évaluée positivement, l'étudiant sera effectivement inscrit. Il lui restera dès lors à s'acquitter d'un minerval d'un montant de 150 Euros par année de formation.

Certaines organisations du MOC ou certains employeurs interviennent parfois dans le minerval de leurs travailleurs. Certains groupes mutualisent les frais selon les possibilités des participants.

En tout cas, un problème d'argent ne doit jamais être un obstacle pour entrer à l'ISCO. En en parlant, des solutions peuvent toujours se trouver.



Admission et inscription

1. Séances d'information

Des séances d'information préalables à l'ouverture de groupes sont organisées dans les régions concernées. La participation à une de ces séances est importante car elle permet de bien s'informer pour mûrir sa décision d'entreprendre l'ISCO et de recevoir le questionnaire d'admission. Elle offre aussi l'occasion de poser toutes ses questions afin de vérifier l'adéquation entre son projet de formation et le cursus proposé et de rencontrer d'autres personnes candidates à l'ISCO.

2. Procédures d'admission

Un questionnaire de demande d'admission est mis à la disposition des personnes qui le souhaitent lors des séances d'information. Ce questionnaire permet au candidat étudiant de faire le bilan de son expérience, de ses centres d'intérêt et de sa demande de formation.

Dans la suite de la procédure, les personnes qui ont remis un questionnaire sont invitées à un test écrit puis oral.

L'écrit permet de vérifier si le candidat dispose des capacités préalables requises pour entrer en formation et s'y sentir à l'aise. Plus concrètement, l'écrit permet de vérifier si des compétences de base en écriture, lecture et calcul sont suffisantes pour mener à bien le processus de formation ou si une remise à niveau préalable est nécessaire.

L'entretien oral permettra d'approfondir l'écrit et de vérifier l'expérience du candidat ainsi que ses souhaits.